

Conseil communautaire du 10 décembre 2024

Mardi 10 octobre 2024, les élus communautaires se rassemblent pour le dernier conseil de l'année. Parmi les sujets soumis à l'ordre du jour, le conseil se penchera d'abord sur le portant sur les orientations budgétaires du budget 2025 de Lorient Agglomération. Les conseillers sont ensuite appelés à se prononcer sur les projets de modernisation des équipements des pompiers, et sur l'attribution d'aides financières aux communes au titre du Contrat Territorial et du FIC aux Ruralités. Concernant l'innovation et le développement économique, Lorient Agglomération est sollicitée pour l'implantation d'une installation photovoltaïque à la Fonderie de Bretagne ou encore la mise en place d'un système d'alimentation en eau plus vertueux au golf de Ploemeur. Au chapitre de la mobilité et de l'habitat, les élus devront délibérer sur les évolutions du service IziLo, le financement du futur BreizhGo Sud Bretagne, l'adhésion à Bretagne Mobilités, mais aussi l'étude d'aménagements afin de fluidifier le trafic sur la RN 165. Enfin, sur le volet de la Transition écologique, Lorient Agglomération va prolonger l'aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie, aider les habitants à l'installation de batardeaux contre les inondations, et officialiser des coopérations avec d'autres territoires pour le traitement et la valorisation des déchets.

I. Ressources, finances et administration générale

Débat d'orientation budgétaire 2025 budget principal

Le vote du budget 2025 interviendra dans un contexte d'incertitudes liées au contexte de politique national. Ce contexte ne permet pas de se projeter avec certitude sur les mesures qui pourraient être prises dans la loi de finances 2025 concernant les collectivités. La contrainte qui pourrait s'exercer sur nos recettes de fonctionnement appelle à une vigilance renforcée de nos dépenses de fonctionnement, nonobstant la volonté de poursuivre une dynamique d'investissements forte, pour réaliser les projets prévus dans le projet de territoire.

Un niveau d'investissement toujours soutenu :

Les principales orientations budgétaires de 2025 consistent au maintien d'un niveau d'investissement historiquement élevé (environ 100 M€ d'inscriptions de dépenses d'équipements prévues en 2025 au total de l'ensemble des budgets de Lorient Agglomération, au même niveau qu'au BP 2024) nécessaire pour la poursuite de la mise en œuvre du projet de territoire et de nos politiques publiques (parcs d'activité économique, assainissement, patrimoine, mobilités du quotidien, habitat, fonds de concours aux communes, etc...).

Le maintien de ce niveau d'investissement est en effet un levier indispensable pour conserver une économie performante et dynamique, pourvoyeuse de recettes pour l'agglomération, de valeur

ajoutée et d'emplois sur le territoire. Il confirme l'ambition d'une Agglomération au service de ses habitants, de ses communes et de son tissu économique.

Une dette maîtrisée et peu risquée

Dans l'attente des derniers éléments d'équilibrage, l'inscription d'emprunts sur 2024 est envisagée à hauteur de 70 M€ pour permettre le maintien d'un niveau d'investissement élevé malgré le contexte. Le ratio de désendettement de Lorient Agglomération restera maîtrisé à hauteur de 8 années.

Si la structuration de la dette est plutôt favorable à Lorient Agglomération, l'année 2024 connaîtra une augmentation très nette des frais financiers en section de fonctionnement en lien avec l'augmentation des taux d'intérêts et le réendettement nécessaire au maintien d'un fort niveau d'investissement.

Des recettes de fonctionnement en baisse

Dans le contexte de forte dégradation des déficits publics, le PLF 2025 proposé par le Parlement cherche à faire contribuer les collectivités locales. Lorient Agglomération pourrait être affecté par la perte du dynamisme de la TVA, pouvant peser sur 1 à 3 Millions d'euro à l'agglomération, ainsi que par la hausse de la cotisation CNRACL coutant environ 500 k€. Cela reste néanmoins suspendu à l'avenir du projet de loi de finances pour 2025.

Ces éléments pourraient amener une baisse des inscriptions de recettes au budget principal pour un total de moins de 148 M€.

De plus, la mise en place d'un fonds de précautions pour les collectivités mènerait à une participation de Lorient Agglomération pour un montant encore inconnue mais plafonnée à 2,5 M€

Sur les autres budgets les recettes de fonctionnement resteront dynamiques du fait de l'évolution des tarifs corrélée au niveau d'inflation et du dynamisme économique du territoire qui se répercute notamment sur le versement transport.

Des dépenses de fonctionnement contraintes

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal pour 2024 s'élèveraient à près de 137 M€ contre 133 M€ en 2023.

Les dépenses de fonctionnement évoluent à la hausse du fait de quelques postes importants comme l'augmentation des primes d'assurances pour 700 k€, ou encore le cout de gestion des déchets ménagers et de la hausse de la TGAP pour plus de 2 M€. Les hausses mécaniques de la masse salariale participent à ces augmentations des charges de fonctionnement pour environ 1 M€ (donc 500 k€ de hausse des cotisations CNRACL).

Pour pouvoir absorber ces évolutions nécessaires, des efforts sont prévus sur l'ensemble des lignes budgétaires, des subventions, et notamment des subventions au budgets annexes des ports de plaisance et des transports urbains qui devront participer à l'effort du budget général.

Points 8 et 9

SDIS : deux projets pour les casernes d'Hennebont et d'Inguiniel

Extension à Hennebont, reconstruction à Inguiniel : Lorient Agglomération et le Département accompagnent l'amélioration des 2 équipements du service départemental d'incendie et de secours (SDIS 56) à horizon 2027.



Réorganiser et agrandir la caserne d'Hennebont

Afin d'améliorer le fonctionnement du centre d'incendie et de secours (CIS) d'Hennebont, le SDIS 56 prévoit de réaliser différents travaux concernant le réfectoire, la cuisine, le foyer, les vestiaires, la salle de sport et le stationnement des véhicules. Le CIS d'Hennebont étant propriété de Lorient Agglomération, c'est l'intercommunalité qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération estimée à 3,9 M€ HT. Déduction faite des potentielles aides de l'Etat, le Département devrait apporter une participation financière à hauteur de 50% du reste à charge.

Reconstruire la caserne d'Inguiniel

A Inguiniel, le CIS est devenu propriété de Lorient Agglomération avec l'intégration en 2014 de l'ex communauté de communes de Plouay. Les premières intentions visaient la rénovation et l'amélioration de la caserne avec réalisation de nouveaux vestiaires pour les femmes, réorganisation des flux de circulation, extension de l'espace de remisage des véhicules, création d'une aire de manœuvre et d'une installation pour le nettoyage des véhicules. Cependant, l'étude de faisabilité a conclu à l'impossibilité d'une reconstruction in situ. Le SDIS 56 a donc identifié un nouveau site, sur proposition de la mairie, sur un terrain communal. Lorient Agglomération assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération, maîtrise foncière et construction. Le coût des travaux est estimé à 1,8 M€ HT avec une aide financière du Département de 20% du montant total, plafonné à 2 M€ HT et 2000 € HT/m².

Points 11 & 12

Aide aux communes : 646 000 € pour quatre projets dans le Contrat Territorial et un projet FIC Ruralités

Equipements sportifs et de loisirs, voiries et salle des fêtes : 4 communes sollicitent le fonds de concours du Contrat Territorial afin d'accélérer leur développement et d'améliorer les services à la population. A Lanvaudan, c'est l'installation d'une clôture qui bénéficie d'une aide au titre du FIC Ruralités.

Mis en place depuis le 1^{er} janvier 2024 par Lorient Agglomération pour une durée de 5 ans et doté d'une enveloppe de plus de 7 M€, le Contrat Territorial vise à soutenir les projets d'investissement des 25 communes membres, en lien avec les orientations du Projet de Territoire. 3 communes ont déposé des demandes de fonds de concours présentées au conseil communautaire : Hennebont, Calan et Cléguer.

Hennebont : réhabilitation du gymnase Victor Hugo

Construit en 1985 dans le cadre de la création du Lycée du même nom, le gymnase Victor Hugo doit faire l'objet de travaux de réhabilitation afin de mieux répondre aux besoins des lycéens, de se mettre en conformité avec la réglementation et d'améliorer sa performance énergétique. Les travaux doivent permettre d'améliorer le confort du bâtiment, de l'agrandir et de produire de l'énergie renouvelable. En améliorant significativement le bilan énergétique et le confort de l'équipement sportif, ce projet entre dans le champ de l'axe 3 du Projet de Territoire : « Transformer ». La demande d'attribution de fonds de concours d'investissement est de 274 000 €, soit le maximum autorisé, pour un coût global estimé à 2,9 M€.

Calan : travaux de voirie et aménagement d'aires de jeux

Une nouvelle salle polyvalente vient d'être créée, nécessitant des travaux d'accompagnement sur la voirie. Calan souhaite réaliser des travaux sur la rue du Levant afin de sécuriser la circulation des riverains et usagers, véhiculés et piétons . Pour ce projet, la commune sollicite une aide de 60 301 €, pour un montant global estimé à 150 753 €.

Afin de répondre aux attentes d'une population exceptionnellement jeune et active (65,8 % a moins de 45 ans et 80% est active) et alors que la ville compte beaucoup d'enfants en bas âge accueillis par les assistantes maternelles, Calan souhaite installer deux aires de jeux pour enfants équipées de structures. La première aire de jeux sera installée dans le jardin de la médiathèque, en accès libre, et dotée d'une structure pour les enfants de 1 à 6 ans. La deuxième aire sera installée dans la cour de l'école et sera équipée d'une structure pour enfants de 2 à 8 ans. Pour ce projet, Calan sollicite 7 188 € d'aide sur un budget total estimé à 17 970 €.

Cléguer : construction d'une salle des fêtes

Une nouvelle salle des fêtes est en projet pour compléter l'offre existante, répondre à la demande des associations qui veulent proposer des spectacles et au besoin des écoles. Cette salle des fêtes sera construite dans le prolongement de la salle polyvalente existante. Celle-ci est par ailleurs libérée des activités sportives, déplacées dans un nouvel équipement dédié aux sports de combat, arts martiaux et danse. Le programme porté par la commune de Cléguer comporte ainsi 3 espaces et un théâtre de

verdure : une salle de convivialité aménagée dans l'actuelle salle polyvalente, une salle des fêtes de près de 700 m² dans une extension, un office entre les deux salles, équipé d'une chambre froide et d'une cuisine. Le théâtre de verdure prendra place à proximité de ce nouveau complexe. Le terrassement a été réalisé au mois d'août, les travaux sur l'existant puis l'extension viendront à la suite. Le projet induit des travaux d'aménagement et d'isolation thermique pour la salle de convivialité (avec une amélioration de 40% des performances énergétiques attendue), la construction d'un nouveau bâtiment avec installation d'une scène, de loges et d'espaces techniques, ainsi que l'installation d'une ombrière à proximité pour alimenter les bâtiments communaux en électricité. Pour la salle des fêtes, la mairie de Cléguer sollicite un fonds de concours d'investissement de 304 000€. Le budget global est estimé à 2,8 M€.

Lanvaudan : aménagement d'une clôture entre l'atelier municipal et le local associations

Lanvaudan a réalisé plusieurs projets avec l'aide financière apportée par le FIC (Fonds d'intervention communautaire) et le FIC Ruralités. Parmi eux, l'agrandissement de l'atelier technique municipal avec création d'un espace de stockage du matériel bénéficie aujourd'hui aux services municipaux et à 7 associations. A l'occasion de ce chantier, et alors que la fréquentation du public a augmenté, la mairie a revu l'organisation du site. Afin de sécuriser l'accès à l'atelier technique, notamment pour la manipulation du matériel, la mairie souhaite déplacer cet accès à l'opposé de celui des associations, et clôturer l'espace dédié aux services techniques. Alors que Lanvaudan a déjà bénéficié de 60 000 € d'aides pour 5 projets au titre du FIC Ruralités, la commune sollicite le reliquat de son enveloppe, soit 604 € (le plafond étant de 60 000 €) pour ce projet de clôture estimé à 2 224 € HT.

Point 14

Lorient Agglomération prépare l'accueil de services civiques

Plusieurs services de l'agglomération sont susceptibles d'accueillir des jeunes en service civique : la direction eau et assainissement, la direction tourisme et sport et la mission relations aux gens du voyage.

Instauré en 2010, le service civique est ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, ou 30 ans en situation de handicap, sans condition de diplôme ou de qualification, et pour une durée de 6 à 12 mois. L'Etat verse une indemnité mensuelle d'environ 500 € au volontaire, et prend en charge les coûts de protection sociale.

Ainsi, les collectivités territoriales et les services publics affiliés peuvent engager des jeunes en service civique dans le cadre de missions entrant dans l'un des 9 domaines reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et humanitaire, intervention d'urgence.

Un tuteur, formé pour cette mission, doit également préparer et accueillir les volontaires dans la structure d'accueil. Cette dernière verse enfin une indemnité complémentaire aux volontaires de 115 € par mois, au titre des frais de subsistance. Lorient Agglomération souhaite solliciter un agrément, délivré pour 2 ans, afin d'accueillir des jeunes en service civique dans trois directions :

- Direction eau et assainissement / Direction Nature, santé et environnement pour une mission de sensibilisation à l'environnement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (28h / semaine)
- Direction tourisme, culture et sport, pour une mission d'animation de la plateforme interactive « les accessibles » (28h / semaine)
- Mission relations aux communes et gens du voyage, pour l'accompagnement scolaire et extra-scolaire des citoyens français itinérants (24h/semaine).

II. Développement et attractivité du territoire

Point 17

Photovoltaïque : un projet d'ombrière à la Fonderie de Bretagne

XSEA et QAIR créent une société par action simplifiée afin de porter les études et le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque à l'arrière de la Fonderie de Bretagne.

Après d'importants investissements de modernisation de l'usine et la diversification vers les industries des poids lourds, les engins agricoles et les travaux publics, la Fonderie de Bretagne cherche également à optimiser ses consommations énergétiques. Elle souhaite notamment installer et exploiter une centrale photovoltaïque derrière l'usine, sur une surface d'environ 10 hectares.



Afin de l'accompagner dans ce projet, la société d'économie mixte XSEA et le groupe QAIR, énergéticien européen indépendant spécialiste du renouvelable, se sont engagés à constituer une société dédiée à porter les études, l'ingénierie, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de ce site de production d'électricité. XSEA et QAIR France s'occuperaient de louer le foncier et d'organiser, si possible, l'autoconsommation de l'électricité produite par la Fonderie de Bretagne.

Le partenariat entre XSEA et QAIR France se traduit par la création de la société QAIR CS CAUDAN, société par actions simplifiée au capital de 1 000 €. XSEA doit prendre une participation de 40% du capital, soit 400 €.

Le groupe QAIR est pionnier dans le secteur des énergies renouvelables et présent dans 20 pays. En matière d'énergie solaire terrestre, il conçoit, installe et gère une gamme de centrales solaires utilisant des panneaux photovoltaïques installés au sol, sur les toits et sur les abris. QAIR France est une société par actions simplifiée au capital de 25 M€.

Point 20

Le Golf de Ploemeur optimise ses usages en eau

Afin de ne plus pomper l'eau de l'étang de Lannec pour l'arrosage, le golf de Ploemeur va réutiliser les eaux usées de la station d'épuration de Ploemeur. Par ailleurs, le lit naturel du cours d'eau qui traverse le golf va être restauré.

Dans le cadre de son plan de résilience eau, Lorient Agglomération incite à réduire les consommations afin de mieux gérer la ressource en eau.

Le golf de Ploemeur, aujourd'hui alimenté en eau par l'étang de Lannec, doit trouver une source alternative pour l'alimentation en eau d'arrosage. Après plusieurs études menées depuis 2019, une solution adaptée et novatrice va pouvoir être mise en place avec la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) de la station d'épuration de Ploemeur. Ces eaux usées traitées pourront ainsi servir à l'arrosage du golf, mais aussi à l'arrosage des terrains de sport de Kerlir et du terrain de foot municipal, ainsi que pour l'alimentation d'une borne à usage urbain.

Un programme de travaux est prévu pour remplir cet objectif : traitement complémentaire des eaux usées de la station de Ploemeur, installation d'une borne de distribution pour les usages urbains, création d'ouvrages nécessaires au transfert de l'eau, aménagement du bassin n°6 du golf en bassin de stockage, restauration de la continuité écologique du cours d'eau, travaux de préservation du jeu de golf, renouvellement du réseau d'irrigation secondaire.



Les chantiers s'échelonneront entre 2025 et 2028. Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 1,5 M€, les études et frais connexes à 224 550 € HT.

Un Schéma linguistique de la langue bretonne 2025-2030

Outil opérationnel de développement et d'organisation des actions en faveur de la langue bretonne, le Schéma linguistique est issu de la concertation des acteurs de l'ensemble du territoire. Il promeut le bilinguisme et se structure selon 3 axes : afficher la langue, la transmettre et la vivre.

Construit en concertation avec les différents opérateurs de la langue bretonne, ce programme réunit les élus, les associations, l'Office Public de la Langue Bretonne et le Conseil de développement du Pays de Lorient dans un même objectif : promouvoir et faciliter la langue bretonne.

Des signatures électroniques bilingues pour les agents de la collectivité jusqu'à la promotion des formations professionnelles à la langue bretonne, en passant par un répertoire des lieux où parler et pratiquer en breton et la création d'un Ti ar Vro (maison de pays) pour centraliser les événements et les informations : l'ambition de ce schéma linguistique est de remettre la langue bretonne dans le quotidien de chacun.

Décliné en 30 actions, le Schéma linguistique s'organise selon **3 axes sur la période 2025-2030** :

- **Afficher la Langue** : intégrer le breton dans la signalétique, dans la communication publique et chez les partenaires privés (commerces, entreprises, associations...)
- **Transmettre la Langue** : promouvoir et faciliter l'apprentissage pour les élus et les agents, mais aussi auprès des adultes, des scolaires, des encadrants, et innover dans la pédagogie.
- **Vivre la langue** : accompagner l'usage de la langue, créer des lieux sociaux-culturels en langue bretonne comme un Ti ar Vro (Maison de Pays), valoriser la langue et la culture bretonnes.

Le Schéma linguistique de la langue bretonne a été établi en cohérence avec les schémas linguistiques de la Région Bretagne, du Département du Morbihan et de l'Office Public de la Langue Bretonne.

Lorient Agglomération a déjà adopté la charte « Ya d'ar Brezhoneg » en 2011. Le soutien et la promotion de la langue bretonne sont également intégrés à l'axe 1 du Projet de Territoire « Vivre Ensemble » avec la création d'un groupe de travail « langue et culture bretonnes » dès 2022.

III. Aménagement, Mobilités et Habitat

Points 26 et 27

IziLo propose la location de vélos aux entreprises et sécurise les stationnements

Après l'ouverture du service de location de VAE aux particuliers, les employeurs vont maintenant bénéficier de ce service à des tarifs adaptés. IziLo lance également l'accès au stationnement vélo sécurisé.

Faciliter et sécuriser le stationnement des vélos par le déploiement des stationnements sécurisés sur tout le territoire

Le service IziLo va également ouvrir un service de stationnement sécurisé : 6 abris collectifs et sécurisés sont opérationnels à Lorient et Locmiquélic. Ils sont accessibles aux plus de 10 ans sous la responsabilité d'un majeur, ou au plus de 16 ans. Les tarifs proposés vont de 2 € la journée à 72 € l'année. La réservation d'une place de stationnement sécurisé peut se faire en ligne ou auprès d'un point vélo. Certains abris collectifs proposent également des casiers de rangement en libre-accès et des bornes de recharge électriques. Les box vélos individuels de Lorient Agglomération restent gratuits et limités à 7 jours consécutifs.

Lorient Agglomération souhaite en plus équiper les emplacements stratégiques listés dans son Schéma cyclable : aires de covoiturage, sites d'accès aux transports collectifs bus/train/bateau, centralités... 64 places sont déjà programmées sur 2025-206 à Lanester, Larmor-Plage, Languidic, Hennebont, Port-Louis et Locmiquélic pour un montant global de 200 000 € HT, dont plus de 100 000 € d'aides attendues. Dans le cadre du programme Alvéole+ et des CEE (certificats d'économie d'énergie), des subventions sont possibles au profit des collectivités pour l'installation des abris vélo sécurisés, individuels et collectifs, allant jusqu'à 40% de l'investissement des équipements. Le Département du Morbihan peut également apporter une aide de 30%.

Encourager le vélo pour les trajets domicile-travail

IziLo, le réseau de mobilité de Lorient Agglomération, a ouvert un service de location de vélos à assistance électrique à destination des particuliers depuis le 1^{er} juillet 2024. Le service s'accompagne d'une Maison du vélo à Lorient et d'un point mobile dans les autres communes. Depuis son ouverture, près de 200 contrats de location moyenne et longue durée ont été conclus avec les habitants de 19 communes sur les 25 que compte l'agglomération. Dans le prolongement de cette



action, IziLo va maintenant proposer un service spécifique pour les employeurs : l'objectif est d'inciter les salariés à se déplacer à vélo pour se rendre au travail. Ce dispositif spécifique propose, sur une durée d'un an, l'accès à une flotte de 150 vélos à tarif préférentiel, soit 432 € TTC par an et par vélo pour l'entreprise

Point 29

BreizhGo Bretagne Sud : plus de TER dès 2025

Davantage de trains et davantage d'arrêts : c'est l'objectif du projet BreizhGo Express Sud qui vise à améliorer la fréquence et la desserte TER sur l'arc sud Bretagne. 6 intercommunalités et la Région Bretagne se sont engagées dans ce programme, y compris sur le volet financier formalisé dans une convention de financement.

La Région Bretagne, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique, Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, Concarneau Cornouaille Agglomération et Quimper Bretagne Occidentale se sont associés dans le projet BreizhGo Sud Bretagne afin de promouvoir les mobilités sur le sud Bretagne, notamment autour de la ligne ferroviaire. BreizhGo veut accélérer l'offre TER, structurante sur le territoire, et qui concentre 900 000 habitants, soit un quart de la population bretonne



Le projet vise un train toutes les 30 minutes entre Quimper et Vannes aux heures de pointes, soit 21 circulations supplémentaires. A Lorient Agglomération, le territoire devrait ainsi bénéficier de 127 arrêts en 2026, contre 85 en 2023 (+49%). La montée en puissance du TER concernera les villes-centres des agglomérations mais aussi de plus petites communes comme Brandérion, Landévant, Bannalec, Gestel, Landaul, Rosporden, etc.

Investir pour les mobilités durables

Le futur service BreizhGo Express Sud doit être opérationnel d'ici septembre 2025 (première phase), financé à 70% par la Région et 30% par les 6 intercommunalités. Le projet, piloté par la Région, nécessite 50 M€ d'investissements pour l'achat de 3 rames ferroviaires et le financement des charges d'exploitation. Les intercommunalités vont participer à ces investissements et piloter conjointement ce nouveau service. Lorient Agglomération s'engage ainsi sur une contribution annuelle de 363 000 € pour l'aide à l'exploitation (jusqu'en 2033), et à hauteur de 5,2 M€ pour l'achat des rames (participation étalée jusqu'en 2058).

Points 34 et 35

RN 165 : vers de nouveaux échangeurs pour améliorer les conditions de circulation

Lorient Agglomération lance une étude des mobilités sur une durée de 30 mois. Le Cerema apportera son aide sur le pilotage et la mise en œuvre de cette étude.

Bouchons et ralentissements sont récurrents sur la RN 165 aux alentours de Lorient, et notamment à hauteur des échangeurs sur le territoire de Lorient Agglomération et celui de Blavet Bellevue Océan Communauté. Avec un trafic en hausse constante, l'axe Hennebont-Lorient se classe en deuxième position en Bretagne, derrière le périphérique de Rennes. Depuis 2002, la RN 165 accueille 21% de véhicules en plus. Lorient est la ville la plus sensible du Morbihan avec plus de 85 000 véhicules qui convergent chaque jour sur la RN165.

Une grande enquête sur les mobilités autour de la RN165

Les habitants du territoire ont exprimé une attente forte sur ces problématiques de circulation du quotidien. Afin d'y répondre, Lorient Agglomération s'est engagé dans une démarche d'étude des mobilités à l'échelle de l'aire urbaine lorientaise, en coopération avec les acteurs du territoire (Etat, Région, Département, EPCI et communes). Une consultation a été lancée afin de désigner un groupement en charge de cette étude sur 30 mois et de la mise en œuvre d'un outil de modélisation. L'étude des mobilités vise à :

- Réaliser un diagnostic de la mobilité, des services et infrastructures
- Créer une modélisation multimodale des déplacements et 2 horizons prospectifs
- Evaluer les scénarios prospectifs
- Réaliser 3 études de cas autour de la RN165 : réaménagement de points d'échange et voies réservées aux transports en commun

Lorient Agglomération pourra bénéficier d'un accompagnement complémentaire du Cerema sur cette étude des mobilités, en plus d'un marché en quasi régie. En parallèle, les informations délivrées par l'enquête « Ménages Déplacements » en cours sur le territoire du SCOT Pays de Lorient viendront alimenter cette étude.

Des actions concrètes sur les échangeurs

Lorient Agglomération agit sur le terrain, notamment au niveau de l'échangeur Toul Douar, en entrée d'agglomération au niveau d'Hennebont. Resté incomplet, il est pourtant situé au cœur d'un secteur très concerné par la saturation de la circulation sur la RN165. Avec les partenaires du territoire (Etat, Région, Département, EPCI et communes), Lorient Agglomération engage des études opérationnelles de mise à niveau de l'échangeur. Le projet préliminaire prévoit notamment la création d'une nouvelle bretelle de sortie en direction d'Hennebont, le réaménagement de la voie d'insertion en direction de Lorient, la reprise du tracé de la bretelle d'insertion en direction de Vannes, et la création de deux nouveaux giratoires sur la RD724. L'objectif est d'améliorer la desserte du secteur ouest d'Hennebont, faciliter l'accès à la zone de Kerpont, compléter l'accès vers Vannes depuis le Nord et améliorer l'insertion sur la RN165 en direction de Vannes. Le coût global du projet est estimé à **2,1 M€**, avec des co-financements issus des différents partenaires. Lorient Agglomération assurera la maîtrise d'ouvrage

Point 37

Habitat : aides à l'équilibre d'opérations

Une aide exceptionnelle de 150 000 € par an est octroyée aux communes ou aux bailleurs sociaux pour la production d'opérations à prix encadré, dans le cadre du PLH 2024-2029.



Alors que le territoire doit faire face à une pression immobilière importante, le Programme Local de l'Habitat 2024-2029 vise l'accélération de la construction et la réhabilitation de logements avec une enveloppe de 49,7 M€ pour un objectif de 7 224 nouveaux logements d'ici 6 ans. Le logement social bénéficie d'une grande part de ces investissements avec 23 M€ dédiés à la production de logements neufs en locatif social, 12,7 M€ pour la réhabilitation ou la démolition du parc locatif social, et des aides en faveur de l'accession à la propriété.

Afin d'aider particulièrement les opérations complexes, Lorient Agglomération accorde des subventions d'équilibres aux bailleurs ou aux communes pour la réalisation d'opérations à prix encadré (locatif social et accession sociale à la propriété). Cette aide exceptionnelle dispose d'un budget de **150 000 € par an** et vise les opérations rendues difficiles selon plusieurs critères : les règles architecturales imposées par l'ABF, les risques de submersion marine, les actions expérimentales et innovantes, la conservation du bâti existant, les fouilles archéologiques, les surcoûts de déconstruction et dépollution, ceux liés à des fondations spécifiques, les petites opérations de moins de 6 logements...

2 programmes vont bénéficier des aides à l'équilibre d'opérations :

- **70 000 € pour Les Toits partagés** à Lorient, ZAC du Manio : construction d'un collectif de 12 logements en habitat participatif, au titre de la promotion des actions expérimentales ;
- **50 000 € pour la Rue des Roseaux** à Larmor-Plage : réalisation par Morbihan Habitat de 5 logements locatifs sociaux en renouvellement urbain, au titre de l'aide aux petites opérations

IV. Transition écologique

Point 41

Récupérateur d'eau de pluie : l'aide reconduite en 2025

Dans le prolongement de son plan de résilience eau adopté en 2023, Lorient Agglomération poursuit son aide de 50 € pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie d'au moins 300 litres. Cette aide est accessible aux foyers du territoire et aux associations gestionnaires de jardins familiaux.

Dans le cadre de son plan de résilience eau, Lorient Agglomération encourage et facilite la réutilisation des eaux pluviales : pour arroser le potager et les plantes du jardin ou d'intérieur, pour laver un véhicule, du matériel, une cour ou une allée, et même pour remplir la chasse d'eau. La récupération de l'eau de pluie permet aussi de réduire les rejets d'eau pluviale et le ruissellement dans les réseaux publics de collecte.

Afin d'encourager les habitants à utiliser l'eau de pluie, Lorient Agglomération propose depuis juin 2023 une aide financière de 50 € HT par foyer pour l'achat d'un système de récupération d'au moins 300 L. Courant 2024, le dispositif a été prolongé dans la limite du budget de 50 000 €, afin d'accompagner 1000 foyers, et étendu aux associations gestionnaires de jardins familiaux. Pour 2025, Lorient Agglomération souhaite prolonger ce dispositif qui a déjà permis d'équiper près de 500 foyers pour un montant global de 24 300 € en 2024.

Les critères d'éligibilité restent les mêmes :

- Résider sur l'une des 25 communes de Lorient Agglomération
- Être un particulier ou une association
- Le matériel acheté doit présenter une capacité d'au moins 300 litres
- Fournir une copie de la facture d'achat du récupérateur et des équipements annexes de moins de 3 mois
- Les demandes devront être réalisées avant le 31 décembre 2025.

Point 42

Inondations : une nouvelle aide pour la pose de batardeaux

Afin de soutenir les usagers victimes d'inondations en cas de fortes pluies, Lorient Agglomération met en place une aide financière pour l'achat et la pose de batardeaux.

Des barrières anti-inondations pour protéger les habitations : les batardeaux sont des dispositifs anti-crue que l'on place devant les ouvertures (portes d'entrée, garages, sous-sols, baies vitrées...) en cas de fortes pluies et de risques d'inondation. Il s'agit de structures provisoires, amovibles et le plus souvent sur mesure, qui protègent de l'entrée de l'eau dans l'habitation. Une solution temporaire privilégiée par Lorient Agglomération face à la multiplication d'épisodes pluvieux intenses et aux débordements du réseau d'eaux pluviales dans certains secteurs. Alors que ces dysfonctionnements

ne pourront pas être réparés à court terme, l'installation de batardeaux peut permettre d'empêcher rapidement l'entrée des eaux dans les bâtiments.

Ainsi, Lorient Agglomération souhaite apporter un soutien financier aux usagers pour l'achat de batardeaux. Cette aide sera limitée à 80% du montant de l'acquisition et de la pose (rails), plafonnée à 4000 € TTC par bâtiment à la même adresse postale.

Sont éligibles :

- Pour les habitations de particuliers : la résidence principale ou secondaire (propriétaires ou locataires)
- Pour les locaux professionnels : les entreprises, commerces, associations, collectivités territoriales
- Les immeubles situés dans un secteur identifié pour la récurrence des inondations, ou les locaux inondés depuis 2018

Les ensembles immobiliers de nature plus complexe ou comprenant plusieurs bâtiments feront l'objet d'une étude spécifique et d'une délibération adaptée à leur situation.

Les bénéficiaires doivent fournir une preuve d'occurrence d'inondation : photo, vidéo, déclaration auprès de l'assurance ou de la mairie...

Point 46

Déchèteries : la fin des colonnes verre et journaux

Afin d'accueillir de nouvelles filières de tri, les déchèteries se libèrent des colonnes de verre et de journaux. Une évolution qui figure dans la révision du règlement de collecte.

Le retrait des colonnes verre et journaux des quais (qui restent disponibles sur les voies publiques) vise à libérer de l'espace afin d'installer de **nouvelles filières REP** (responsabilité élargie du producteur) : ABJ (articles de bricolage et de jardin), JJ (jeux-jouets), PMCB (produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment). Les colonnes de verre et de journaux restent disponibles sur la voie publique. Il en existe près de 1 200 dont la liste et l'implantation est disponible sur www.lorient-agglo.bzh

A noter par ailleurs, une fermeture de l'entrée des déchèteries 15 minutes avant l'heure de fermeture complète des sites afin de favoriser une meilleure exploitation des déchèteries en fin de journée.

Points 49 et 50

Coopérations avec d'autres territoires pour la gestion et le traitement des déchets

Afin de rationaliser les coûts et les équipements, plusieurs intercommunalités coopèrent dans le traitement et la valorisation des déchets. Ainsi, Lorient Agglomération va assurer le compostage des biodéchets d'AQTA, tandis que les ordures ménagères du territoire lorientais seront envoyées dans le Finistère pour être valorisées.

Réduire les déchets et maximiser leur traitement font partie des priorités des intercommunalités assurant la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Par ailleurs, le Pan

Régional de Prévention et de la Gestion des Déchets (2020) encourage la gestion des déchets au plus près des territoires, ainsi que la mutualisation des outils de traitement et de coopération. Ainsi, les intercommunalités engagent des collaborations afin d'optimiser et de rationaliser le traitement des déchets.

Coopération Lorient Agglomération et AQTA sur le compostage

Territoire précurseur sur la valorisation des biodéchets, Lorient Agglomération dispose d'une unité de traitement biologique, ADAOZ, à Caudan : récemment modernisée, cette usine est équipée de 8 tunnels qui lui permettent de traiter 11 000 tonnes de biodéchets par an. Afin d'optimiser cet équipement, propriété de Lorient Agglomération, et dans le même temps d'assurer un traitement en proximité des biodéchets d'AQTA (Auray Quiberon Terre Atlantique), les deux EPCI ont décidé de collaborer : ADAOZ va donc traiter les biodéchets issus des collectes des deux territoires. Le compostage par ADAOZ permettra de produire davantage un compost de qualité utilisable en agriculture biologique, dont 160 tonnes seront données à AQTA. Les tonnages prévisionnels de biodéchets collectés par AQTA sont de 200 à 300 tonnes par mois en été, pour un total attendu de 2 760 tonnes en 2025.

Coopération avec les syndicats du Finistère pour la valorisation des déchets ménagers

Alors que l'enfouissement des déchets doit prendre fin en 2030, que les outils de traitement et de valorisation sont parfois insuffisants, et que les coûts augmentent, le traitement des ordures ménagères devient de plus en plus complexe. Lorient Agglomération souhaite donc traiter au maximum ses ordures ménagères vers des unités de valorisation énergétique, ce qui permet par ailleurs de prolonger les capacités du centre d'enfouissement de Kermat (Inzinzac-Lochrist) destiné majoritairement aux refus de tri et aux encombrants de déchèterie.

Une coopération sur 6 ans est donc organisée avec le SIDEPAQ (Syndicat Intercommunal Quimper Communauté), le SIRCOB (Syndicat Intercommunal de Répurgation du Centre Ouest Bretagne, à Carhaix) et le VALCOR (Valorisation Cornouaille, à Briec ou Concarneau). Pour le SIDEPAQ et le SIRCOB, l'accueil des déchets ménagers de Lorient Agglomération leur permet d'optimiser leurs unités de traitement et les coûts de fonctionnement. Pour le VALCOR, l'objectif est de recevoir les déchets ménagers de Lorient Agglomération tout en rationalisant leur transport depuis le centre de transfert de Confort Meilars. Enfin, pour Lorient Agglomération, cette coopération lui ouvre plusieurs exutoires en valorisation énergétique pour les déchets ménagers.

Les capacités de valorisation des déchets ménagers du SIDEPAQ et du SIRCOB sont croissantes : ils pourront traiter les déchets ménagers de Lorient Agglomération jusqu'à 18 000 tonnes en 2025, puis 24 000 tonnes en 2026 et 25 000 tonnes à partir de 2027. Les déchets concernés seront principalement des déchets ménagers résiduels, et éventuellement des refus de tris et des encombrants.

Point 50

Mois de la Biodiversité : appel à projets

Du 22 mai au 22 juin 2025, le mois de la biodiversité et du développement durable proposera de nombreuses animations autour du thème « préservation de la santé humaine et des écosystèmes ». Comme chaque année, les associations sont invitées à participer et bénéficieront d'une enveloppe de 30 000 € de subventions au total.

En 2024, près de 10 000 personnes ont participé à la sixième édition du mois de la biodiversité et du développement durable organisé par Lorient Agglomération. 44 associations locales se sont ainsi mobilisées pour proposer une centaine d'animations : banquets festifs, jeux, sorties nature, ateliers, conférences... Pour 2025, Lorient Agglomération prolonge le thème central de cet événement, autour de la préservation de la santé humaine et des écosystèmes : l'objectif étant de valoriser les bienfaits de la diversité biologique pour l'équilibre global et le bien-être de l'humanité.



Lorient Agglomération lance un nouvel appel à projets à destination des associations désireuses de proposer des animations pour le mois de la biodiversité. Une enveloppe prévisionnelle est prévue à hauteur de 30 000 €, la hauteur de chaque subvention sera déterminée en fonction du nombre de projets retenus, plafonnée à 2 000 €. Les projets présentés doivent s'inscrire dans un ou plusieurs axes du Projet de Territoire. Cet événement vise 3 objectifs : mettre en valeur l'action des associations locales, promouvoir les comportements éco responsables, et faire connaître les actions concrètes locales.

Infos et dossier de candidature sur www.lorient-agglo.bzh

Point 51

Lancement d'un réseau de surveillance des pollens

Soutenu par l'ARS Bretagne, le réseau de surveillance des pollens s'étend au sud Bretagne avec l'installation d'un capteur sur le toit de la mairie de Lorient.

En France, les allergies aux pollens touchent environ 20% des enfants et 30% des adultes. En Bretagne, les principales espèces allergisantes sont les graminées, le bouleau, le chêne et l'aulne. Plusieurs outils sont mis en place dans la région afin de surveiller la situation pollinique : l'analyse et le comptage des pollens pendant la saison pollinique par l'association Capt'Air Bretagne, via des capteurs de pollens sur à Brest, Dinan, Rennes, Pontivy et Saint-Brieuc ; l'observation de la libération des pollens dans des pollinariums à Rennes, Vannes et Quimper.



Ce réseau de surveillance, soutenu par l'ARS Bretagne, souhaite compléter ses outils avec l'installation d'un capteur Hirst sur le territoire de Lorient Agglomération. L'ARS Bretagne propose de financer l'achat et l'exploitation des données collectées par ce capteur qui sera installé sur le toit de la mairie de Lorient. Il sera opérationnel au 1^{er} janvier 2025.

La mairie de Lorient accepte d'héberger gratuitement le capteur Hirst, selon les conditions établies dans une convention de partenariat entre la Ville de Lorient, l'association Capt'Air Bretagne, qui effectue les analyses polliniques hebdomadaires et fournit les bulletins de situation. De son côté, Lorient Agglomération, pilote de l'action, attribue une subvention de 3 000 € à Capt'Air Bretagne pour participer au financement de l'analyse pollinique, tandis que l'association lui fera parvenir son bulletin hebdomadaire du risque d'allergie

La mise en place d'un réseau de surveillance des pollens constitue l'action n°25 du Plan Local Santé Environnement adopté en octobre 2023 par le Conseil Communautaire. Cette action prévoit notamment le suivi des pollens par la pose d'un capteur et via la création d'un réseau sentinelle de surveillance.